



CREPS PACA

Établissement Public du Ministère de la Santé et des Sports
Aix en Provence | Antibes | Boulouris

VALIDATION des ACQUIS de L'EXPERIENCE (VAE)

CREPS PACA Site de Boulouris

Définition

Reconnue par le Code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue), selon d'autres modalités que l'examen.

Dans les champs de la jeunesse et des sports, les diplômes concernés sont :

- le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT),
- le brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP),
- les brevets d'État d'éducateur sportif des 1er et 2e degrés (BEES) et le brevet d'État d'alpinisme,
- le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS).
- le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Public concerné :

Une seule condition : justifier d'une expérience professionnelle (salariée ou non, bénévole...) de 3 ans (36 mois et 2400h) en continu ou en discontinu, en rapport direct avec le contenu de la certification (diplôme, titre...) envisagée.

L'accompagnement débute après l'avis de recevabilité. Il est déclenché à la demande du candidat.

Présentation des différentes étapes de l'accompagnement

1. Accueil, cadrage : découvrir et s'appropriier les règles et les outils
2. entretien de retour sur parcours : développer son argumentaire sur la motivation de sa demande, se remémorer les étapes de son expérience professionnelle et/ou bénévole, reconstruire le déroulement de son parcours, faire un premier repérage des activités qui pourraient être décrites
3. choix des activités : sélectionner des activités pertinentes au regard des épreuves demandées, comprendre la nécessaire mise en relation entre son expérience et les documents de référence.
4. description orale d'une activité, suivi des écrits sur 2 activités maximum : identifier le niveau attendu de description des activités, expérimenter une démarche de remémoration, de description, de questionnement, et d'analyse de ses activités professionnelles.
5. le processus de suivi du candidat et de son travail : connaître les éléments réglementaires, s'appropriier les attendus de la situation d'entretien

Coût de l'accompagnement

Tarif : 300€ / Durée globale de la prestation : entre 8 et 14h

Renseignements

Contactez le secrétariat des formations Mme FARSY Patricia au 04 94 40 27 43

Informations sur le site : <http://www.crepspaca.fr>

Accompagnateurs labellisés

Audrey NIKITINE, Flavie PERON, Jean-Michel BESSON